



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E122539

VALABLE JUSQU'AU 23/11/2024

ÉDITÉ LE 15/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/07/1984

Forme juridique : SARL

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC 330032830

Siret : 330 032 830 00011

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 83 00631

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 584183/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 3584183/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : MOURGUES SERGE

3 RUE DE LA PLANEZE
15100 ST FLOUR

Téléphone : 04 71 60 05 91

Portable : 07 78 20 30 73

Site Internet : www.mourguesserge.com

E-mail : boris.bosse@mourguesserge.com

Responsabilité légale :

BOSSE BORIS CO-GÉRANT / POINSON PASCAL CO-GÉRANT / DEFIX
CHRISTOPHE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	25/10/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	15/11/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	25/10/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	25/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.